

L'omerta dans l'enseignement catholique

**Le harcèlement dans les établissements scolaires n'est pas réservé qu'aux élèves !
La réglementation est la même pour tous y compris dans les établissements catholiques !**

Depuis le changement de Direction, des départs prématurés de salariés OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) ainsi que des enseignants se sont multipliés à l'Institution Jeanne d'Arc de Montrouge. Les raisons ?

La Direction fait preuve d'abus de pouvoir en ne respectant pas le droit du travail et en multipliant les pressions morales ainsi que des actes d'humiliation et d'intimidation pour arriver à ses fins.

A la rentrée 2020, un salarié OGEC a décidé de rompre le silence tant sa situation devenait intolérable et a lancé un appel au secours pour faire cesser son calvaire professionnel.

Face à l'absence de réponse, il a saisi le CSE qui a déclenché une enquête pour danger grave et imminent afin de le protéger. Là encore, la Direction n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation et a répondu partiellement au problème malgré les rappels de l'inspection du travail.

Les représentants du personnel ont recueilli de nombreux témoignages faisant état de grandes souffrances psychologiques au point que des personnels venaient au travail la boule au ventre et étaient obligés de prendre des traitements médicamenteux pour tenir. Plusieurs parmi eux ont alors fait le choix de quitter l'établissement pour se protéger mais en gardent de lourdes séquelles psychologiques. D'autres, toujours en poste, sont en grande souffrance et ont été obligés de se faire arrêter sur une longue période. Là encore, la Direction n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation et a passé outre le rappel de l'inspection du travail sur ses obligations. La souffrance au travail a été mise à l'ordre du jour de nombreuses fois au CSE sans réponse concrète de la direction et pour cause !

Le mode de gouvernance est sérieusement mis en cause : management violent et pathogène, pressions, menaces, humiliations, ton inapproprié avec le personnel, non-respect du droit du travail.

Plusieurs personnels ont informé leur hiérarchie, mais n'ont pas été pris au sérieux et d'autres ont préféré garder le silence par peur de représailles. Les autorités cléricales et civiles ont été alertées par différents courriers du SNFOEP ou de parents d'élèves membres d'un collectif, eux-mêmes très inquiets pour leurs enfants, des nombreux départs et du devenir de l'établissement. A ce jour, la Direction nie totalement les accusations qualifiées de diffamatoires. Aucune réponse n'a été apportée par les autorités cléricales.

De tels agissements sont-ils acceptables dans un établissement scolaire et de surcroît catholique ? faut-il attendre un drame pour que nous soyons entendus ?

Parmi ces salariés, plusieurs sont adhérents Force Ouvrière. Notre syndicat leur apporte tout son soutien ainsi qu'à tous les personnels de l'institution.

Nous rappelons avec force le devoir de tout employeur d'assurer la sécurité et santé physique et mentale de ses salariés et de mettre en œuvre des actions de prévention. En cas de manquement à ces obligations, sa responsabilité pourra être engagée au plan civil et pénal.

FO se tiendra aux côtés des personnels de l'institution Jeanne d'Arc de Montrouge dans toutes les actions qu'ils souhaiteront mener pour les rétablir dans leur bon droit et leur permettre d'avoir des conditions de travail conformes à la loi.